



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

29 Septembre 2020 – 20h30

Etaient présents : Richard SLEIZAK, Patrick ROQUES, Valérie VALAT, Guy ROULIN, Jean Louis FRANJEAU, Roselyne VUAGNAT-AMALRIC, Sébastien CHAMPION, Jérôme AMALRIC, Stéphane ALARY, Maëva CANAC, Sandra SAUSSOL, Cécile NOUAL, Sophie CANTALOUBE, Gilbert BASCOUL, Sylvie PRIVAT

Date des convocations : 22 septembre 2020

Mme Sylvie PRIVAT a été nommée secrétaire de séance

Après lecture et approbation à l'unanimité des membres présents du compte rendu de la séance précédente du 28/07/20, Mr le Maire ouvre la séance et passe à l'ordre du jour.

- DCM indemnité de gardiennage de l'Eglise
- DCM désignation d'un représentant au sein de l'Agence Départementale Aveyron Ingénierie
- DCM numérotation habitations Ruelle de Lavoir (attribution des numéros, 4, 6 et 8)
- DCM vente parcelle à Mr Martineau Gilles
- Questions et informations diverses

DCM indemnité de gardiennage de l'Eglise

Mr le Maire propose de maintenir l'attribution de gardiennage au prêtre en résidence de St Sernin s/R. Il propose donc de maintenir l'indemnité déjà en place au Père Georges Frayssignes, et propose une indemnité de 200€ / an, à partir du 1^{er} Janvier 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents de voter l'indemnité de gardiennage de l'Eglise dans les conditions proposées par Mr Le Maire.

DCM désignation d'un représentant au sein de l'Agence Départementale Aveyron Ingénierie

Mr le Maire indique que la commune de St Sernin s/R adhérente de l'Agence Départementale Aveyron Ingénierie, doit désigner un représentant au sein du Conseil Municipal. Il rappelle aux conseillers le rôle d'Aveyron Ingénierie, il s'agit d'un Etablissement Public Administratif, une structure d'appui et d'accompagnement auprès des collectivités locales Aveyronnaises dans la réalisation de leurs projets. Environnement, Aménagement de l'espace rural, bâtiments, urbanisme, voirie

Mr Le Maire se propose d'être représentant auprès d'Aveyron Ingénierie.

Après délibération et vote à l'unanimité par le Conseil Municipal, Mr Richard SLEIZAK est nommé représentant auprès d'Aveyron Ingénierie.

DCM numérotation habitations Ruelle du Lavoir (attribution des numéros, 4, 6 et 8)

Mr le Maire informe les Conseillers Municipaux que des numérotations d'habitations sont manquantes au niveau de la Ruelle du Lavoir. La parcelle AB64, appartenant à Mme GUY Maryse et la parcelle AB65, appartenant à Mr REVERSAT Rémi et Melle RENOIR Estelle sont concernées par ce besoin de nouvelles numérotations.

Il propose donc :

- Pour la parcelle AB64 l'attribution du numéro N°4
- Pour la parcelle AB65 l'attribution des numéros N°6 et 8 (Pour deux accès)

Le conseil Municipal adopte à l'unanimité cette nouvelle numérotation. Il est précisé le devoir de notification auprès des services des impôts foncier pour intégration dans leur fichier.

DCM vente parcelle à Mr Martineau Gilles

Mr le Maire informe les Conseillers Municipaux d'un courrier reçu de la part Mr Martineau Gilles demandant l'acquisition de la parcelle AB626 pour l'Euro symbolique, frais d'actes Notariés à sa charge. Il précise dans son courrier que la sortie de sa cave donne sur cette

parcelle attenante et qu'il est nécessaire de sécuriser cette parcelle non entretenue, en consolidant les murs qui soutiennent les terrasses, niveler et nettoyer ce terrain.

Mr le Maire précise aux Conseillers Municipaux que ce terrain a une surface de 118m² et informe le conseil que les biens des collectivités locales ne peuvent pas faire l'objet de vente à l'euro symbolique il propose donc une vente à un prix forfaitaire de 100€. Un courrier sera fait à Mr Martineau en ce sens, il sera également demandé, de nettoyer et sécuriser ce terrain, et de spécifier le respect des ouvertures du mur appartenant à Mme Hebrard qui donne sur cette parcelle, tout ceci sera spécifié dans l'acte de vente à intervenir auprès de Me Gauci, Notaire, à Belmont sur Rance.

Le conseil après en avoir délibéré adopte à l'unanimité, la vente de cette parcelle à Mr Martineau, aux conditions précisées plus haut, par Mr Le Maire.

DCM Révision des prix de vente des terrains du Lotissement Quartier de Laval

Mr le Maire demande aux conseillers Municipaux le rajout d'une délibération supplémentaire portant sur la révision des prix de vente des terrains du Lotissement du Quartier de Laval. Il fait état d'un ralentissement de la demande pour l'achat de terrain du lotissement de Laval, et ce depuis quelques années. Il précise qu'il serait intéressant de baisser le prix du m² afin d'attirer de nouvelles familles, il propose de diminuer le prix du m² de 15€ à 10€ du m².

De faire de la publicité avec la pause de panneaux pour indiquer ces lots à vendre avec leurs prix.

Cette nouvelle délibération portant sur la révision des prix de vente des terrains du Lotissement de Laval est adoptée à l'unanimité, par l'ensemble des Conseillers Municipaux.

Questions et informations diverses :

- Piboul : La date du 3 Octobre avait été avancée pour planter le piboul, mais compte tenu de la crise sanitaire, cette date est reportée au printemps prochain si les conditions sont favorables.

- Concernant le projet de la pérennisation de la gendarmerie, la recherche de terrains à proposer est toujours en cours, des contacts doivent être pris avec les propriétaires des terrains supposés.
- Construction d'une chambre funéraire : Mr le Maire a été contacté par Mr Lautrec, pour étudier la possibilité de trouver un terrain communal pour la construction d'une chambre funéraire à St Sernin, les recherches sont en cours.
- Maison Combes : La Maison Combes dont la commune de St Sernin est propriétaire a subi un incendie il y a quelques années. La toiture avait été endommagée lors de cet incendie, il est avancé l'idée de réhabiliter cette maison, afin d'en faire une Maison Citoyenne, un gîte ouvert pour des randonneurs qui souhaiteraient l'utiliser pour pique-niquer par exemple.
Des devis devront être faits. Pourquoi ne pas faire des chantiers jeunes ou faire appel au volontariat pour sa réhabilitation ?
- Une personne serait intéressée pour acheter la Maison Toutou. Un prix doit être donné, sachant que des investissements sur la toiture notamment ont été faits sur les mandats précédents. Il va être demandé une estimation à un agent immobilier et une réflexion engagée pour le chiffrage.
- Un jardin participatif est à l'étude sur un terrain à la base de loisirs. Ce terrain appartient à la Communauté des communes.
- Concernant l'hôpital médian, nous n'allons pas faire de délibération dans l'immédiat et attendons qu'ils reviennent vers nous.
- La salle du presbytère a été proposée au club du 3eme âge de St Sernin suite à une demande de leur part de trouver une salle plus appropriée pour leurs différentes activités. Ils n'en ont pas besoin pour tout de suite, et ne souhaitent pas que la Mairie fasse trop de frais. Nous allons faire un estimatif des frais à engager pour les travaux de rénovation, qui pourraient être réalisés durant l'hiver par les employés de Mairie.
- Un ordinateur va être acheté pour la bibliothèque.